Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 037-213702269-20260407-2026_AVR_07_0-DE

Sainte-Maure de Touraine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(N° DEL-2026-AVR-07/N°07)

¤ ¤ ¤

L'an deux mille vingt-six, le sept avril, à 20 heures et 00 minute,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Annaïck RICHARD, Maire.

Etaient présents : Mme RICHARD, M. L'HERMINE, Mme NONET, M. PAGEARD, Mme BERNADET, M. PRIVARD, Mme MARIN, M. ISOARD, M. PASQUIER, Mme DEPLAIX, Mme NABINEAU, Mme GENDRE-VILLERET, M. ODET, M. HARDION, M. BRAULT, Mme MARIAU, Mme ARRAULT, Mme AUBINEAU, Mme DURAND, M. BOST, M. CHAMPIGNY, Mme VACHEDOR, Mme JUAN.

Etaient excusés : M. BEZAULT (pouvoir à M. PRIVARD), M. Le NORMAND de FLAGHAC (pouvoir à Mme RICHARD), M. RICO (pouvoir à Mme JUAN).

Etaient absents : Mme BOISQUILLON.

Mme Amélie DURAND et M. Yvon-Marie BOST sont désignés comme secrétaires de séance.

¤ ¤ ¤

Date de la convocation
1er avril 2026

Date de l'affichage
1er avril 2026

OBJET :

Composition du Comité Social Territorial (CST)

Nombre de Conseillers en exercice27

Nombre de présents23

Nombre de votants26

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 251-5 et suivants,
Vu la Loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
Considérant que l'effectif global au 1er janvier 2026 est supérieur à cinquante agents et qu'il permet la création d'un Comité Social Territorial,
Considérant que les membres du Comité Social Territorial représentants de l'autorité territoriale seront désignés en respectant une proportion équilibrée de personne de chaque sexe,

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :

1) **DÉCIDE**, conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres du Comité Social Territorial.

2) **DÉCIDE** de désigner à main levée, comme membre du Comité Social Territorial les Conseillers Municipaux suivants :

Titulaires :	Suppléants :
Mme Annaïck RICHARD	Mme Florence DEPLAIX
M. Reynold L'HERMINE	M. Sylvain BRAULT
Mme Catherine NABINEAU	Mme Murielle ARRAULT

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte qui a été transmis en Sous-Préfecture de CHINON et publié sur le Site Internet de la commune le 19 JUIN 2026

À Ste-Maure-de-Touraine, le 19 JUIN 2026

POUR EXTRAIT CONFORME : **Mairie de SAINTE-MAURE-DE-TOURAINE,**
Le huit avril deux mille vingt-six

La Maire,

MAIRIE DE Ste-MAURE-DE-TOURAINE (I. & L.)

Annaïck RICHARD

La Maire,

MAIRIE DE Ste-MAURE-DE-TOURAINE (I. & L.) R.F.

Annaïck RICHARD

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 037-213702269-20260407-2026_AVR_07_0-DE